

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents routiers mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine  
Avertissement : les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.  
Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

Les chiffres du mois

	Mars 2019	Mars 2018	Ecart	Évolution 2018 / 2019 (%)
--	-----------	-----------	-------	---------------------------

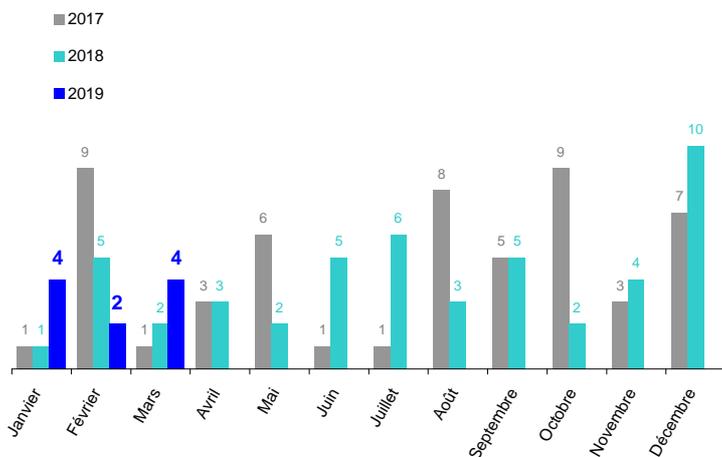
accidents corporels	66	48	18	37.5
tués	4	2	2	100.0
blessés	80	53	27	50.9

Cumul de l'année

	Cumul Mars 2019	Cumul Mars 2018	Évolution 2018 / 2019 (%)
--	-----------------	-----------------	---------------------------

accidents corporels	185	185	0.0
tués	10	8	25.0
blessés	227	217	4.6

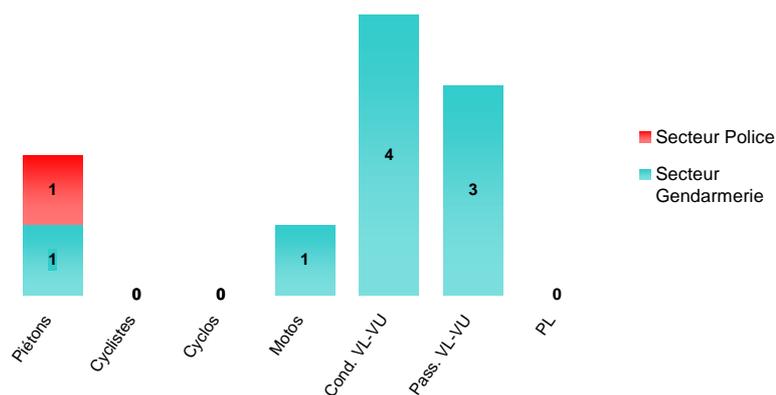
Répartition mensuelle des tués



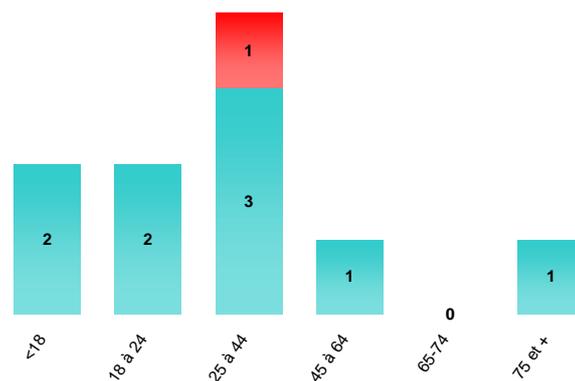
Cumul des tués par mois et par année



Tués en 2019 selon le mode de déplacement

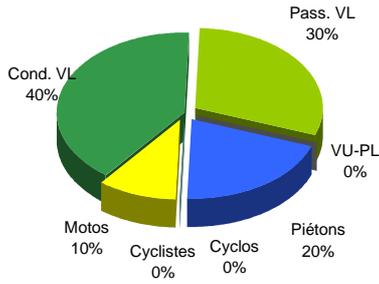


Tués en 2019 selon l'âge

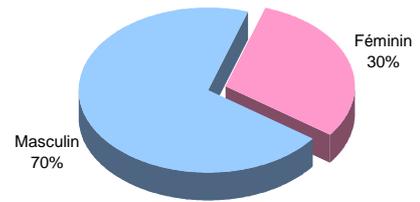


## Répartition des tués

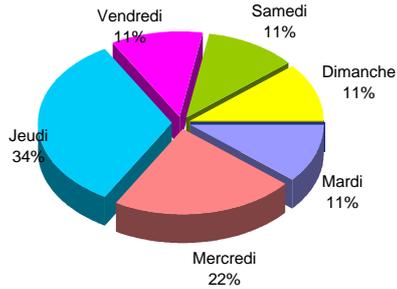
### Par catégorie d'usagers



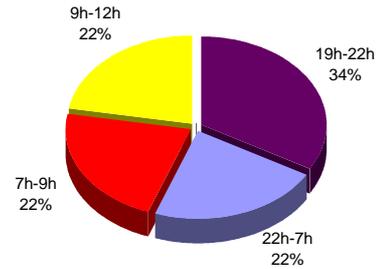
### Par sexe



### Par jour de la semaine

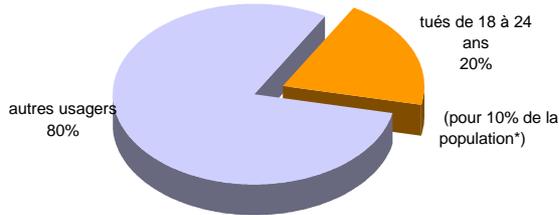


### Par tranche horaire

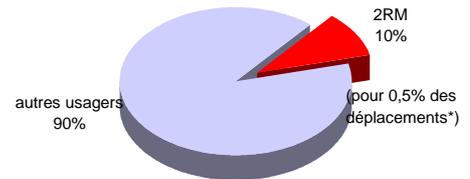


## Répartition des tués - usagers vulnérables

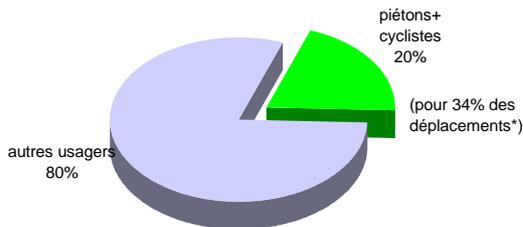
### Part des 18-24 ans tués



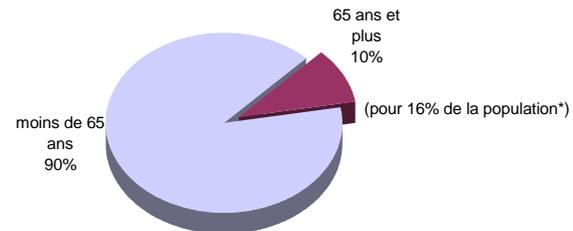
### Part des deux roues motorisés tués



### Part des piétons et cyclistes tués

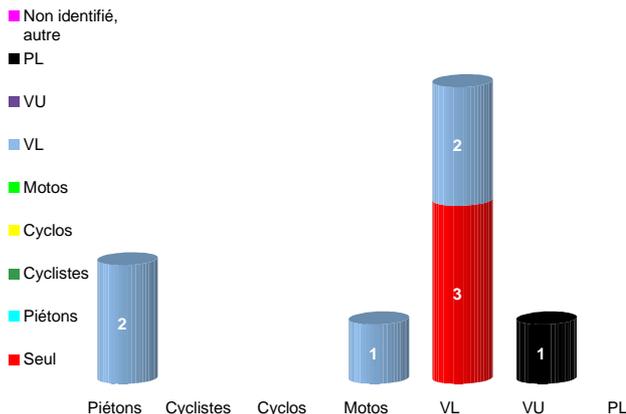


### Part des seniors tués



\* Sources : INSEE population bretonne au 1er janvier 2016 - Enquête Ménages et Déplacements en Ile-et-Vilaine 2018

## Tués contre - conflits (dans les accidents)



### Usager(s) décédé(s) dans l'accident

Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
				3			Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
2			1	2			VL
							VU
					1		PL, TC
							Non identifié, autre
2	0	0	1	5	1	0	9

# Département d'Ille-et-Vilaine

## Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Nombre de tués au 31 mars 2019 : 10 (dans 9 accidents)

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à trente jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



### Données concernant les accidents mortels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	11/01/2019	07h00	Cesson-Sévigné	1 piéton	40	M	1
2	12/01/2019	10h15	Comblessac	1 conducteur VL	83	M	2
3	17/01/2019	22h20	Argentré-du-Plessis	1 conducteur VL	22	M	3
4	30/01/2019	09h00	Saint-Péran	1 passager VL	4 mois	M	4
5	12/02/2019	21h45	Saint-Didier	1 piéton	32	F	5
6	14/02/2019	03h00	Feins	1 conducteur VL	46	F	6
7	17/03/2019	22h35	Bédée	2 conducteurs VL	45 23	M F	8
8	21/03/2019	19h38	Chartres-de-Bretagne	1 passager VU	17	M	9
9	27/03/2019	20h00	Mouazé	1 cond. Moto>125cm <sup>3</sup>	29	M	10

## La sécurité routière à la une

### Réglementation



#### Désormais, la formation indispensable à l'obtention du permis AM (cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur) est renforcée

Dans le but de mieux protéger et responsabiliser les usagers de deux-roues motorisés, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018 a décidé de moderniser les contenus de leurs formations. Depuis le vendredi 1er mars 2019, la formation au permis AM dispensée par les écoles de conduite est allongée. Elle passe de 7 à 8 heures et s'étale sur deux jours, au moins. L'objectif de cet allongement est de réduire la charge mentale et la fatigue de l'élève pour une meilleure assimilation des connaissances et des pratiques. L'heure supplémentaire sera consacrée à la sensibilisation aux dangers de la route. La présence d'un des deux parents (ou son représentant légal) est obligatoire si l'élève est mineur. L'objectif est de sensibiliser mais aussi d'impliquer les proches des élèves dans la formation et sur les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs. Ils sont également présents lors de la délivrance des attestations. Enfin, la formation ne pourra pas avoir lieu si l'élève ne possède pas un équipement adéquat (casque et gants certifiés, blouson, pantalon et chaussures montantes).

### Ethylotest anti-démarrage



#### L'éthylotest anti-démarrage (EAD) : Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, généralise à tout le territoire français l'alternative à la suspension du permis de conduire pour les personnes en état d'alcoolémie

Après une application dans quelques départements et par une circulaire du 19 février 2019, le ministre de l'Intérieur a annoncé aux préfets sa décision de déployer sur l'ensemble du territoire le dispositif leur permettant de décider d'autoriser un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool supérieur à 0.8 g/l de sang (0.4 mg/l d'air expiré), dont le permis pourrait être suspendu par décision préfectorale, de continuer à conduire à condition de ne conduire qu'un véhicule équipé d'un éthylotest antidémarrage (EAD). Stéphane Bouillon, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, a diffusé le 21 février une circulaire pour présenter l'ensemble de la procédure applicable à ce dispositif détaillant le nouveau cadre juridique et les modalités de mise en œuvre de ce système qui a pour objectif de lutter contre la récidive.